Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D54_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 08 JUIN 2026

Date de convocation : 02 juin 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 18* *Votants :* 20

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 08 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, adjoints

M. JACOB Christophe, Mme BERTIN Christine, M. COLLET Mathieu, M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme DUMERAT Emilie, Mme CARISSAN Fanny, Mme LECARPENTIER Florence, Mme FLEURY Samantha, conseillers.

EXCUSÉS : M. TEXIER Chris, M. BLAIRON Cédric, M. DEBROIZE Hubert

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur TEXIER Chris donne pouvoir à Monsieur DUTEIL Bruno
Monsieur BLAIRON Cédric donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CARISSAN Fanny, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°54/2026
Montfort Communauté – Convention de groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2113-6 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes.

Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour les familles d'achats ci-dessous permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement. Les familles d'achats concernées par le groupement de commandes sont les suivantes :

- Prestations de transport régulières et occasionnelles d'enfants/jeunes et d'accompagnateurs
- Entretien de la voirie et des services associés (balayage, éclairage public, signalétique verticale et horizontale, …),

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D54_2026-DE

- Entretien des espaces-verts (fauchage, élagage, désherbage…)
- Fourniture et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs, …)
- Formations du personnel réglementaires
- Vérifications périodiques et maintenances obligatoires des bâtiments et installations
- Audits énergétiques et études thermiques pour les bâtiments à rénover
- Mobilier de bureau
- Matériel informatique
- AMO - Etudes d'organisation ou de politiques publiques (Analyse des besoins sociaux, études RH, ...)
- Illuminations de noël
- Entretien et maintenance des bâtiments : chaufferies, CTA, toitures, portails électriques, contrôles d'accès, ascenseurs, ramonage, ventilation, climatisation, dératisation, panneaux solaires, etc…
- Menus travaux tous corps d'état : peinture, cloisons, sols, etc…
- EPI

Montfort Communauté propose donc la création d'un groupement de commandes permanent avec les communes membres, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement conformément aux dispositions du code de la commande publique susvisé.

Ce groupement est constitué pour les familles d'achats ci-dessus, qui pourra entraîner la conclusion d'un ou plusieurs marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

Montfort Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.
Toutefois, les membres du groupement peuvent désigner ponctuellement un autre coordonnateur parmi eux, notamment pour un segment ciblé pour lequel il dispose de volumes prévisionnels d'achat, moyens ou compétences dédiés.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser la création de ce groupement de commandes et d'y adhérer.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2113-6 du Code de la commande publique,

Considérant que le groupement de commandes permet de rationaliser les achats, de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics ;

Considérant la proposition de convention constitutive du groupement de commandes coordonné par Montfort Communauté et jointe en annexe,

Considérant l'intérêt pour la commune de [Nom de la commune] d'adhérer à ce groupement de commandes ;

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20260608-D54_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 abstention, 0 contre, 20 pour) :

- ***APPROUVE*** l'adhésion de la commune de TALENSAC au groupement de commandes permanent
- ***APPROUVE*** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération
- ***AUTORISE*** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous documents afférents à cette affaire

Pour extrait conforme, le 08 juin 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
CARISSAN Fanny

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.